



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ETAMINE

Code GIFAP : SC

50 g/l de quizalofop-P-éthyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide antigraminées à usage agricole

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s) N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon directive 1999/45/EC

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques N Dangereux pour l'environnement

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de Sécurité

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de donnée de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique			
1	4,9	100646-51-3	ethyl (R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phenoxy]propionate (quizalofop-P-éthyle)			
2	5 à 25	84133-50-6	Alcools C12-14 secondaires éthoxylés			
Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque / Mentions de danger Règ .1272/2008	Dir. 67/548
1	429-800-1	oui	GHS07 GHS09	Xn N	H302 H410	R22 R50/53
2			GHS07	Xn	H302 H319 H400	R22 R36

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur. Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter toute dispersion supplémentaire en refermant correctement les emballages concernés ou en transvasant le produit dans d'autres emballages. En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts.

Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé.

Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Tenir éloigné des flammes. Eviter les décharges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Température de stockage : de 0 à 30 °C. Tenir à l'abri de la chaleur et du soleil direct.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter un demi-masque (filtre de type A).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, suspension
Couleur	Blanc à beige
Odeur	Spécifique au produit
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6,0 – 8,0 à 10 g/l (23°C)
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable (formulation aqueuse).
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable (basé sur les ingrédients)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1,02 g/ml (20°C)
Solubilité dans l'eau	miscible (solubilité du quizalofop-P-éthyle : 0,61 mg/l)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (quizalofop-P-éthyle : log Pow = 4,61 à 23°C)
Température d'auto-inflammabilité	Absence d'auto-inflammabilité
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	100-150 mPa.s à 20 °C
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés d'explosivité	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non déterminé

9.2. Other information

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière directe et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (voir aussi section 5).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	ETAMINE
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : > 2,91 mg/l
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : non irritant
Sensibilisation	Souris : non sensibilisant (essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)) (OCDE 429)
Autres informations toxicologiques	Quizalofop-P-éthyle (substance active) Mutagénicité : négative Cancérogénicité (rat, souris) : pas d'effet carcinogénique Térogénicité (rat, lapin) : négative Etude chronique 2 ans (rat) : NOEL = 0,9/1,1 mg/kg pc/jour (M/F)

La classification du mélange n'est donc pas requise.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	ETAMINE
Algue	Toxicité aiguë, 72h : EC ₅₀ = 19,1 mg/L (EU 92/69/EEC, C.3)
Nom	Quizalofop-P-éthyle (substance active)
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : = 0,388 mg/l
Daphnie	Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) = 0,29 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, CE50-72h (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : 0,021 mg/l
Oiseau	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2000 mg/kg
	Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg
Abeille	Toxicité aiguë orale, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a./abeille (OCDE 213)
	Toxicité aiguë de contact, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a./abeille (OCDE 214)
Ver de terre	Toxicité aiguë orale, CL50 (<i>Eisenia foetida</i>) : = mg/kg de sol (OCDE 207)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Quizalofop-P-éthyle (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	Hydrolyse : pH4 stable, pH7 DT50 = 59,8 jours à 25°C et pH9 instable (DT50< 2,4 heures)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Quizalofop-P-éthyle (substance active)
Log Pow = 4,61 (20°C)	
Facteur de bioconcentration (BCF) : 28 jours d'exposition (<i>Lepomis macrochirus</i>) : 380	

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Quizalofop-P-éthyle (substance active)
Adsorption K _{Foc} : 1024-3078	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADNR

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (contient : quizalofop-P-éthyle).

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Contains: quizalofop-P-ethyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36 : Irritant pour les yeux.

Libellé des autres mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ETAMINE

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
